



# Le Petit Seigneullois

# Bulletin municipal de **SEIGNEULLES**

Janvier 2015

N° 15

### **SOMMAIRE**

	Le mot du Mane
	Le conseil municipal 4
Responsable publication: Chantal Jeanson Lambert / Maire	Les commissions 5
Rédaction :	Les organismes
René Hocquet, Hervé Gand, Albert Maréchal,	Les travaux de réhabilitation de la mairie 8
Chantal Jeanson-Lambert	Le territoire 11
Photos :	Le Plan Local d'Urbanisme 12
Hugues Lambert	L'intercommunalité
Distribution par :	L'école 15
Equipe municipale	La vie associative 16
Improceion non i	L'état civil 18
<b>Impression par :</b> Imprimerie de l'Encre Hargéville sur Chée	Infos utiles 19
	La nage histoire 21

Mairie de SEIGNEULLES

1 Place de la Mairie 55000 SEIGNEULLES
Tél: 03 29 75 70 42 courriel: seigneulles.cne@orange.fr

I INFOS MUNICIPALES I Le mot du Maire

Voici enfin ce numéro 15 du « Petit Seigneullois » tant attendu!

Parmi la nouvelle équipe de 11 conseillers en place depuis mars 2014, les 5 nouveaux sont amenés à

prendre connaissance de la vie d'un conseil, de ses compétences et des dossiers en cours.

L'équipe municipale m'a reconduit dans les fonctions de maire et, fidèle à mon engagement, je

m'attacherai à mener à bien les projets en cours dans l'intérêt général que je privilégie, sans

précipitation, avec pour objectif un meilleur avenir pour notre commune.

Les travaux de la réhabilitation de la mairie et l'élaboration du PLU devront être terminés en

septembre 2015. Ces deux projets importants nécessitent de nombreuses réunions de concertation,

discussions, échanges, tout en maintenant l'équilibre des comptes dans une perspective de

développement de la commune préservant la fiscalité locale.

Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension pendant les travaux de la mairie, dont

l'ambition est de vous donner toute satisfaction.

Ce mandat sera aussi un défi pour maintenir la ruralité dans un contexte de réforme territoriale :

nouveau découpage des cantons, regroupement des régions et rapprochement des

intercommunalités avec des fusions prévisibles. L'avenir sera ce que nous voudrons bien construire

ensemble dans nos collectivités.

Restons rassemblés autour de nos valeurs communes. A l'heure où notre République est chahutée,

où des relents de haine, de rejet de l'autre, de populisme refont surface, il faut sans cesse rappeler

que ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, que le "vivre ensemble" l'emporte

toujours sur nos singularités, que la fraternité prime sur nos différences.

« Seul, on marche plus vite. Ensemble, on marche plus loin »

Avec exigence et passion, soyons toutes et tous les artisans d'une commune rurale, ouverte et

solidaire. Restons rassemblés pour construire ce bel avenir commun.

Merci à tous les acteurs de la commune !

Le Maire,

Chantal Jeanson Lambert

3

### I INFOS MUNICIPALES I Le conseil municipal

Ce journal vous présente les fonctions des adjoints et des commissions examinant les projets et proposant les décisions à soumettre au conseil municipal.

### Le conseil municipal de Seigneulles



Maire: Chantal JEANSON-LAMBERT

Adjoints : René HOCQUET  $-1^{er}$  adjoint délégué aux finances Hervé DIDIOT  $-2^{em}$  adjoint délégué aux travaux

Conseillers : Jean-Pierre BERNIER ; Jean-François DE MUER ; Olivier DOUILLET ; Frédéric FRANCOIS ;

Hervé GAND; Albert MARECHAL; Kevin RAULET; Francis WELSCH.

### Le maire

Le maire représente la commune à l'égard des tiers. Il est chargé de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du conseil municipal. Il exerce ses attributions sous le contrôle du Préfet.

### Les conseillers municipaux

Les conseillers municipaux doivent mener à bien les objectifs de la commission dont ils ont la charge, ils sont ainsi responsables de la gestion, du suivi des dossiers et affaires traitées, se rendant disponibles tant vis-à-vis du Conseil Municipal que des citoyens.

### Les commissions municipales

Les commissions communales examinent les affaires qui leur sont soumises, formulent des propositions qui seront débattues et votées en conseil municipal.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

### I INFOS MUNICIPALES I Les commissions

### Appel d'Offre

Délégués titulaires : Jean-Pierre BERNIER, Hervé DIDIOT, René HOCQUET, Suppléants : Jean-François DE MUER, Olivier DOUILLET, Francis WELSCH,

La commission a étudié les offres pour le marché de travaux de la Mairie. Elle est chargée d'étudier le projet des travaux d'accessibilité et d'aménagements paysagers autour de la Mairie.

### **Voirie – Chemins**

Délégués: Francis WELSCH, Kevin RAULET, Jean-Pierre BERNIER,

Cette commission s'occupe de l'entretien de la voirie communale, y compris les chemins ruraux.

#### Travaux à réaliser :

Après avoir dressé un état des lieux des routes, des rues et des chemins pour déterminer les travaux urgents à réaliser : rue de Bumont, Grande ruelle et le rebouchage des trous sur l'ensemble de la voirie communale, des devis ont été demandés afin de programmer les travaux au mois de juin 2015.

Nous vous invitons à faire part de vos remarques auprès des responsables de la voirie.

### **Environnement - Espaces verts**

Délégués: Hervé GAND, Jean-Pierre BERNIER,

Fleurissement : la commission est chargée de faire des propositions pour l'évolution paysagère de la commune et de suivre le fleurissement.

Entretien du village : la commune a renouvelé le contrat d'entretien avec le chantier d'Insertion 3 ABE qui intervient quatre fois au cours de la saison pour un coût forfaitaire de 816 € / passage. . La commission fait appel à la population pour nettoyer les caniveaux, le lavoir et la fontaine la dernière semaine d'avril. Nous remercions les bénévoles qui participent à ce nettoyage de printemps.

Agir pour la propreté de sa rue, de son village, respecter les principes de bon voisinage, sont les principes de la citoyenneté pour « bien vivre ensemble ».

#### **Information - Communication - Animation**

Délégué : René HOCQUET

La commission a pour but d'assurer l'information et la communication des animations de la commune, de rédiger le bulletin communal et d'animer le blog ou site internet ; de préparer la fête patronale et autres manifestations.

Chaque association y est associée pour proposer des manifestations et organiser la fête patronale.

Les commissions sont ouvertes aux habitants. Vous pouvez vous y inscrire auprès de la mairie.

### I INFOS MUNICIPALES I Les organismes

### Le Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S.

Le CCAS est un établissement public communal. Il répond à l'ensemble des difficultés rencontrées par les habitants de la commune. Son rôle est d'aider, d'orienter et de conseiller les personnes ou les familles dans le besoin.

Le conseil d'Administration du CCAS est composé de 9 membres :

Présidente: Chantal JEANSON LAMBERT

4 conseillers municipaux : Jean-François DE MUER / Olivier DOUILLET / Frédéric FRANCOIS / Albert MARECHAL

4 membres communaux : Antoinette AUZANNEAU / Rachel BILLON / Geneviève HUMBLOT / Clarisse MARECHAL



Pour la 8ème année sous le thème d'une région française, c'est sous le signe de la Normandie que la municipalité a offert 21 colis de Noël aux personnes de la commune de plus de 70 ans.

Ils ont été confectionnés et distribués par les membres du CCAS.

Ces colis étaient composés de rillettes de saumon, de cassolettes de Saint-Jacques, de fromage de Neufchâtel, de sablés normands, de confiture de lait, de cidre et jus de pomme, de chocolats et d'un savon Mont St-Michel.

### L'ILCG : Le portage des repas à domicile

L'ILCG vous propose le portage de repas chauds à domicile tous les jours à midi (sauf le dimanche et jours fériés).

- Les plats, cuisinés le jour même par la cantine de Vaubécourt, sont variés et copieux (entrées, plat, fromage et dessert)
- les régimes personnels sont pris en compte sur présentation d'une prescription médicale.

#### Comment en profiter?

Il vous suffit de choisir le jour qui vous convient en prévenant 48 heures à l'avance.

Contact Tél: 03 29 75 10 94



#### L'ADMR: Aide à domicile en milieu rural

L'ADMR intervient auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou de retour d'hospitalisation. Ses services sont l'aide et l'accompagnement à domicile pour une meilleure autonomie et des services qui améliorent la vie quotidienne des personnes (ménage, repassage, jardinage, bricolage) et des familles ainsi que des services de soins à domicile.

Contact ADMR de Remberval: 03 29 78 06 01.

### I INFOS MUNICIPALES I Les organismes

### Le Syndicat des eaux (Syndicat Mixte Germain Guérard)

Délégué : Jean-François DE MUER

Le syndicat des eaux organise la distribution de l'eau potable pour 55 villages qui comptent 6098 habitants. Il gère au quotidien les ouvrages dont il est propriétaire :

- 2 captages d'eau souterraine à Courcelles sur Aire et Rambluzin
- 25 réservoirs et châteaux d'eau,
- 285 Kms de canalisations

Le programme annuel des travaux porte sur le renouvellement par tranche des canalisations et des vannes afin de résorber les fuites et améliorer le rendement.

Contact: 03 29 70 60 23 Astreinte: 03 29 70 71 56



Dans le cadre du SPANC, la société G2O, prestataire de service du SMGG pour l'assainissement non collectif, a réalisé un premier contrôle du fonctionnement des installations d'assainissement en 2014.

Les rapports de contrôle ont été remis aux propriétaires par l'intermédiaire de la mairie.

Renseignements: 03 29 70 60 23

### Le Syndicat Intercommunal d'Électrification Meuse Argonne Voie Sacrée

Délégués : Jean-François DE MUER, Hervé GAND

Suite à la dissolution du syndicat d'électrification de Vavincourt en fin d'année 2014, la commune adhère au Syndicat d'électrification de Meuse Argonne Voie Sacrée à Beausite qui compte près de 50 communes allant de l'Argonne à la vallée de la Meuse.

La commune de Seigneulles a transféré au Syndicat la compétence relative au service public d'électricité :

 la maîtrise d'ouvrage des travaux du réseau d'éclairage public (extension, entretien, rénovation ou amélioration) sera assurée par le Syndicat dans le cadre d'un contrat passé avec une entreprise spécialisée.

Le Syndicat peut accompagner la construction d'installations électriques pour les bâtiments agricoles et artisanaux, ainsi que les branchements neufs pour les habitations.

Le Syndicat reçoit une dotation établie sur le nombre d'habitants correspondant à la part de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité prélevée sur les factures de fourniture d'électricité.

Les réseaux de distributions d'électricité appartiennent aux communes pour la partie intra muros, au Syndicat Départemental (FUCLEM) pour le réseau d'alimentation générale entre les communes et les postes sources ; ces réseaux sont concédés à ERDF.

#### I INFOS MUNICIPALES I Les travaux

### La restructuration de la mairie

Le bâtiment est repris dans sa totalité et sera mis en conformité selon les normes d'accessibilité et de performance énergétique. Les diagnostics et étude de faisabilité réalisés avant la prise de



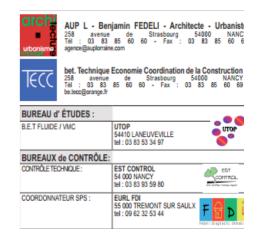
décision de l'investissement ont permis de définir le choix des matériaux devant concourir à la performance énergétique du bâtiment et au confort de ses occupants. Le recours aux énergies renouvelables a été privilégié : chaufferie collective à granulés de bois et chauffe-eau solaire pour les logements.

La commune et la Codecom pour la partie accueil périscolaire ont confié la maîtrise d'oeuvre à Benjamin FEDELI du cabinet d'architecture AUP Lorraine à Nancy.

Les travaux ont démarré le 16 septembre 2014 et devront être achevés avant septembre 2015.

Ce projet avance sereinement, compte tenu des aides financières sollicitées et déjà obtenues.





#### Les Entreprises:

01 GROS-ŒUVRE- VRD - ASSAINISSEMENT -	SARL Eric PAYMAL 55 000 BAR-LE-DUC
02 ENDUITS EXTERIEURS	PIC FACADES 57 070 METZ
03 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	GIGOT SA 55 000 VARNEY
04 MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	LAURENT FENETRES 55 190 SORCY SAINT MARTIN
05 MENUISERIES INTERIEURES	HOUSSARD MENUISERIE 55190 LANEUVILLE AU RUPT
06 PLATRERIE SECHE - FAUX PLAFONDS	ISOPLAQUISTE 55 130 HOUDELAINCOURT
07 ELECTRICITE- ECLAIRAGE - SECURITE INCENDIE	A.B.I. ÉLECTRICITÉ SARL 55 000 FAINS - VEEL
08 CHAUFFAGE / VENTILATION	VIARD 55500 GIVRAUVAL
09 PLOMBERIE - SANITAIRES	VIARD 55500 GIVRAUVAL
10 CARRELAGE SOLS ET MURS	JB REVETEMENTS 54 710 LUDRES
11PEINTURE SOLS, MURS ET PLAFONDS	PIC FACADES 57 070 METZ

#### Les Financeurs:













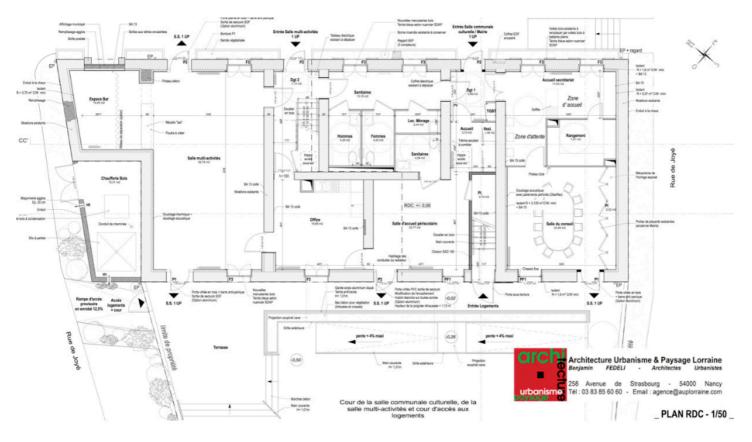




### I INFOS MUNICIPALES I Les travaux

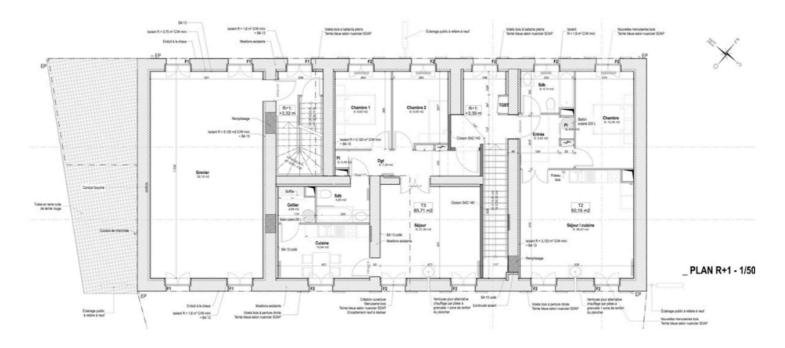
### Les plans après travaux

Le rez-de-chaussée est dédié à l'espace public : mairie, salle de conseil, salle d'accueil périscolaire, salle multi activités avec office.



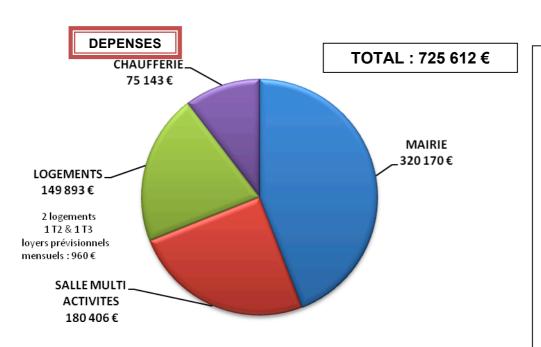
L'étage accueillera deux logements communaux :

• un logement T2 de 54 m<sup>2</sup> et un logement T3 de 61 m<sup>2</sup>



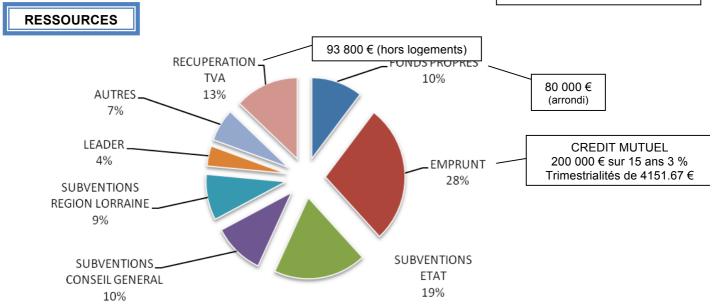
#### REHABILITATION DE LA MAIRIE

#### PLAN DE FINANCEMENT



- ⇒ TRAVAUX HORS LOGEMENT 457 680 € TTC
- ⇒ TRAVAUX LOGEMENTS
  - 122 495 TTC
- **⇒** BRANCHEMENTS
  - 10 080 € TTC
- **⇒ MAITRISE D'ŒUVRE** 
  - 92 917 TTC
- ⇒ DIVERS (assurance dommage ouvrage, mobilier, coordinateur SPS etc.

42 440 € TTC



⇒ ETAT	
MAIRIE	104 000 €
SALLE MULTI ACTIVITES	32 000 €
⇒ REGION LORRAINE	
LOGEMENTS	42 000 €
SALLE MULTI ACTIVITES	24 000 €
⇒ GIP RENOVATION ENERGETIQUE	16 000 €
GIP RENOVATION ENERGETIQUE	16 000 €
⇒ EDF RENOVATION ENERGETIQUE	16 000 €

⇒ CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE						
FACADE LOGEMENTS	4 000 € 16 000 €					
SALLE MULTI ACTIVITES	45 000 €					
MEUSE ENERGIE NOUVELLE	10 000 €					
⇒ LEADER	29 130 €					
⇒ RESERVE PARLEMENTAIRE 15 000 €						
(G.LONGUET 5000 € - C. NAMY 5000 € - B.PANCHER 5000 €)						

### I INFOS MUNICIPALES I le territoire

#### **Nouveau canton**

Depuis 1er janvier 2015, la commune de Seigneulles fait partie du canton de Bar-le-Duc 1 (décret du 17/02/2014) et comprend les communes de :

- Trémont-sur-Saulx,
- Combles-en-Barrois,
- Bar-le-Duc partie rive gauche de l'Ornain,
- Savonnières-devant-Bar,
- Longeville-en-Barrois,
- Resson,
- Naives-Rosières,
- Géry,
- Erize-Saint-Dizier,
- Rumont,
- Erize-la-Brulée
- Seigneulles
- Raival.

La population du canton est de 13 095 habitants pour 13 communes.



### Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois (SCoT)

Le SCOT est un document de planification stratégique de l'aménagement de l'espace à moyen et long terme (15 à 20 ans). Il a été élaboré avec les élus, les acteurs locaux et la population de l'ensemble des communes du Pays Barrois qui ont défini des orientations et des objectifs pour le développement du territoire.

Un diagnostic a été établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

C'est désormais le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) qui détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de villes, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Le DOO assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.

Le SCOT a été approuvé le 19 décembre 2014 par le comité syndical du Pays Barrois. Il sera exécutoire début mars 2015 et fera l'objet d'une évaluation après 6 ans d'application.

### I INFOS MUNICIPALES I le Plan Local d'Urbanisme

### Les étapes de l'élaboration du P.L.U.

Prescription, étude, arrêt du projet, enquête publique et approbation.

#### 1. Prescription du PLU

Par délibération en date du 1er juillet 2009, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal

#### 2. Etude du projet

La réalisation d'un diagnostic analysant les évolutions démographiques, l'habitat, les logements, les exploitations agricoles et l'environnement a permis de cerner les enjeux pour la commune et de définir les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD détermine les orientations regroupées autour de 2 objectifs :

- 1. Mettre en valeur un cadre de vie de qualité :
  - maintenir le caractère rural du territoire en protégeant les espaces naturels et les paysages
  - préserver l'identité architecturale et le patrimoine
  - rétablir les circulations piétonnes autour du centre ancien
  - valoriser les espaces agricoles
- 2. Assurer un développement de l'urbanisation maîtrisé et durable,
  - accueillir de nouveaux habitants tout en favorisant la reconquête du centre urbain et la densification
  - pérenniser l'offre en équipements et anticiper les besoins
  - rendre possible l'implantation d'activités artisanales

Les orientations du PADD ont été débattues au sein du Conseil Municipal dans sa séance du 22 janvier 2014.

#### 3. Arrêt du projet

Le Conseil Municipal, dans une prochaine séance courant mars 2015, doit arrêter le projet de PLU. Ce projet sera transmis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration (Etat, Conseil général, Conseil Régional, Communauté de communes,...), aux Chambres Consulaires (CCI, Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture), ainsi qu'aux communes limitrophes. Ces personnes disposent d'un délai de trois mois pour faire connaître leur avis sur ce projet.

#### Le dossier, constitué conformément à l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme, comprend :

- un rapport de présentation qui expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement, explique les choix retenus pour établir le PADD et la délimitation des zones, et évalue les incidences des orientations du Plan sur l'environnement,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune,
- un règlement et des documents graphiques qui délimitent les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières. Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones..
- des annexes indiquant les servitudes d'utilité publique et la liste des éléments du patrimoine protégé.

### 4. Enquête publique

Une enquête publique se déroulera au cours du second semestre 2015 afin de recueillir les observations de la population sur le projet de PLU arrêté.

#### 5. Approbation

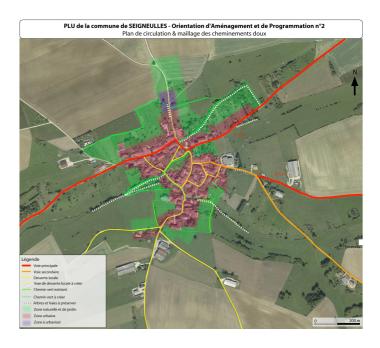
Le PLU sera approuvé par le Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.

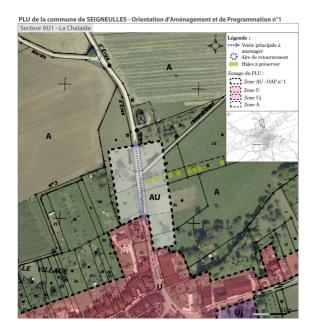
### I INFOS MUNICIPALES I le Plan Local d'Urbanisme

### Le projet de zonage du P.L.U.

Le territoire est divisé en zones urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles.

- la zone urbaine UA, secteur de bâti ancien
- la zone urbaine UB, secteur de bâti récent
- la zone d'habitat 1AU à urbaniser à court et moyen terme
- la zone d'activité 2AUx à urbaniser à long terme
- la zone agricole A,
- **les zones naturelles N** divisées en secteur Nj, zone de jardins et Ne, zone d'équipements publics.





La zone 1AU correspond à l'extension de la zone urbaine dans le prolongement de la rue de la Chalaide.

Cette zone d'habitat est destinée à être ouverte à l'urbanisation à court et moyen terme dès lors que les voies publiques, les réseaux d'eau et d'électricité auront une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone.

Les constructions y seront autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par les orientations d'aménagement et le règlement.

Le potentiel constructible dans les zones de densification et la zone d'extension 1AU correspond à l'objectif démographique communal d'atteindre 210 habitants d'ici 15 ans.

Tous les documents sont consultables en mairie.

### Recensement de la population

Les populations légales sont actualisées chaque année.

Populations légales 2012 en vigueur au 1er janvier 2015 - Source INSEE

Année de référence	2007	2012
Population municipale	<u>191</u>	<u>189</u>
Population comptée à part	6	6
Population totale	197	195
Nombre de logements	89	95

### I INFOS MUNICIPALES I L'intercommunalité

#### La Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubecourt

La Communauté de Communes de Triaucourt Vaubecourt (CCTV) compte 24 communes, représentées par 38 conseillers titulaires disposant chacun d'une voix, et par des suppléants. Chantal JEANSON-LAMBERT et René HOCQUET sont les représentants pour la commune de Seigneulles.

En avril 2014, le conseil communautaire a élu Martine Aubry, Maire de Vaubécourt, à la présidence et 6 vice-présidents en charge des commissions selon les compétences de la Communauté de Communes :

Commission environnement : Commission finances et bâtiments

Francis WELSCH , Jean-Pierre BERNIER René HOCQUET

Commission scolaire, périscolaire : Commission restauration scolaire, circuits courts

Jean-François DE MUER Oliver DOUILLET

Commission cohésion sociale Commission développement local :

Rachel BILLON, membre du CCAS Chantal JEANSON LAMBERT

### La compétence scolaire

Le regroupement des écoles par le biais de la communauté de communes a permis de développer des structures scolaires compétentes qui offrent des services répondant aux besoins des enfants en assurant leur éducation dans les meilleures conditions.

Ces services entraînent des coûts conséquents sur les finances de la Communauté de communes. Les effectifs d'enfants scolarisés dans les quatre groupes scolaires du territoire : Vaubécourt, Triaucourt, Nubécourt et Les Hauts de Chée sont en baisse alors que les coûts de fonctionnement sont invariables.

Toutes inscriptions extérieures à notre regroupement scolaire pénalisent fortement la pérennité de nos écoles.

Pour mémoire, la construction, en 2005, du groupe scolaire de Génicourt a coûté 1 144 104 € et la fermeture du patio réalisée en 2010 , 44 000 €.

### La garderie périscolaire

Pendant les travaux de la mairie de Seigneulles, la garderie a été délocalisée à l'ancienne école de Rosnes.

Les enfants sont accueillis par Catherine Davis dès 7h30 le matin et jusqu'à 19h le soir.

La fréquentation est en augmentation depuis les nouveaux rythmes scolaires et le retour du bus à 16 h.



### I INFOS MUNICIPALES I L'école

### L'école primaire du Pré Vert

#### site internet : <a href="http://ecoledegenicourt.free.fr">http://ecoledegenicourt.free.fr</a>

L'effectif de l'école de Génicourt compte 102 élèves à la rentrée 2014, répartis en 5 classes. 15 enfants proviennent de Seigneulles.

La réforme des rythmes scolaires s'applique depuis la rentrée 2014-2015. Les horaires de classe ont été modifiés : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h / 13h 30 - 15h45 - le bus passe à 15h45 - et il y a classe le mercredi matin de 9h à 12h.

#### Projets pédagogiques pour l'année 2014/2015

#### Maternelles et Primaires:

- Enseignement à l'anglais (2 x 45 minutes par semaine) : de la GS au CM2
- EPS au gymnase de Vaubécourt le mercredi matin pour les élèves de la GS au CM2

#### Cycle natation

Les sorties à la piscine commenceront à partir du mois du 23 février 2015 jusqu'au 17 juin 2015, soit environ 15 séances. Il est prévu une séance par semaine le jeudi matin pour les GS/CP et les CE1/CE2. 42 élèves participeront à ce cycle.

#### USEP

Les élèves de CM2 (M<sup>me</sup> Flosse) et de CM1 (M<sup>me</sup> Slinkman) sont inscrits à l'Usep.

- Meuse à vélo : 12 élèves de CM2 de Génicourt et 34 CM1/CM2 de Vaubécourt
- Projet Escrime en janvier, février, mars pour Génicourt et Vaubécourt, rencontre prévue le 19 mars (à confirmer)
- Rencontre Usep de Hand-ball le 17 décembre avec 68 élèves entre Génicourt et Vaubécourt
- Rencontre athlétisme (date à définir en juin)

#### • Projets de l'année :

- **Projet contes:** ce projet concerne les élèves de la TPS au CM2. Ils bénéficient d'une dizaine de séances avec un artiste et travaillent autour de l'illustration du conte. Coût total du projet 5200 €: participation de 2500 € de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), 200 € de la coopérative scolaire et subvention de 2500 € de la Codecom. Ce projet se déroulera au cours de l'année 2015. L'association du « vent des forêts » est porteuse du projet. Ce projet est en lien avec le collège de Vaubécourt. Les CM travaillent avec les professeurs d'arts plastiques et d'anglais, ainsi qu'avec la documentaliste du collège.
- Lire et faire lire : M<sup>me</sup> Martine Chauré vient lire des contes aux enfants dans la classe de maternelle le mardi de 11h à 12h et dans celle des GS/CP le jeudi de 14h45 à 15h45.
- Défi Mathématiques, liaison CM/6<sup>ème</sup>: les élèves de CM participent à un défi mathématiques autour du calcul mental avec les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Vaubécourt (classe de M. Parisot, professeur de mathématiques). Une rencontre sera prévue en juin au collège.
- **Projet ENT**: Mise en place d'un espace numérique de travail en lien avec l'Inspection de l'Education Nationale.
- Classe découverte: classe de mer avec pour thème le char à voile à Ouistreham (en Basse-Normandie) du 1<sup>er</sup> au 5 juin. Cette classe de mer concerne les élèves de CE2-CM1-CM2, soit 40 élèves. Une aide financière de 105 euros est accordée par la Codecom aux élèves qui ne sont jamais partis en classe découverte et la mairie de Seigneulles accorde une aide de 20 euros aux 5 enfants du village qui y participent.

### I INFOS MUNICIPALES I Vie Associative



L'association Wifinet 55 a vu le jour en 2006.

A l'initiative d'Hugues Lambert actuel vice-président, elle a été créée pour permettre aux habitants de Seigneulles d'accéder à l'Internet Haut-Débit. De fait, Seigneulles étant géographiquement et techniquement située en zone dite "blanche" (zone non couverte), elle en était privée, ce qui est encore le cas de nombreux villages en zone rurale...

Après les premiers balbutiements et un départ incertain, l'expérimentation s'est révélée très concluante. Au fil des ans, technologie et travail aidant, la connexion HD (débit) s'est considérablement améliorée, les abonnés nous ont fait confiance se sont fidélisés. Leur nombre a fortement augmenté.

Deux ans plus tard, le réseau Wifinet 55 a répondu à la demande de Rembercourt et a proposé et créé une connexion Haut-débit avec cette commune.

En 2013, l'architecture technologique du réseau a été complètement repensée et modifiée pour apporter un service meilleur et un confort amélioré à un nombre croissant d'abonnés.

A ce jour, Seigneulles et Rembercourt bénéficient d'une connexion HD avec un débit de 5 Mo pour chaque adhérent qui devrait encore évoluer prochainement ainsi que de la possibilité d'utilisation d'une ligne téléphonique illimité IP(OVH).

Les deux communes comptent actuellement 110 abonnés.

Contact Président : contact-wifinet55@orange.fr

Contact administrateur : wifinet@orange.fr

Site internet : <a href="http://www.wifinet55.jimdo.fr">http://www.wifinet55.jimdo.fr</a>



Le printemps du wifi à Seigneulles en mai 2013

### I INFOS MUNICIPALES I Vie Associative

### Les compagnons de la St Jean

L'association au nombre de 7 membres poursuit ses activités, elle a organisé une soirée choucroute l'hiver dernier, ensuite la brocante qui a été à nouveau un succès malgré une météo capricieuse puis la buvette à la fête patronale.

Au programme de 2015 : brocante le 8 mai, soirée paëlla le 20 juin et cochonnaille à la Chalaide à une date qui n'est pas encore fixée.

Les élections en décembre ont reconduit le Président : Xavier François. Vice-Président : Gérald Renaux succède à Michel Lardenois et Denis Renaux conserve sa place de Secrétaire/trésorier.

La section Gymnastique comporte 16 adhérentes et a délocalisé ses activités à la salle des fêtes d'Erize la Brûlée en raison de la réfection du bâtiment communal de Seigneulles.

Les séances ont lieu tous les lundis de 19h à 20h de septembre à juin hors vacances scolaires.

Contact: 03 29 75 75 72

### L'ASLC: Association Sportive Loisirs et Culture

Depuis sa création en 1996, l'ASLC propose aux habitants du village des actions et projets autour du sport, des loisirs et de la culture : marches de nuit, manifestations festives, concerts et animations pour les enfants sont régulièrement organisés.

A ce jour elle compte une vingtaine d'adhérents. Le bureau est composé de Marie Didiot, Olivier Douillet, Antoinette et Guy Auzanneau

Cette année le cours de gymnastique douce se pratique chaque jeudi de 19h à 20h à l'école de Vavincourt en raison des travaux de la mairie de Seigneulles.

Beaucoup de projets d'animation sont à l'initiative des habitants.

Contact: 03 29 75 71 05

### Lorsque Commune et Association collaborent!

Quelques années déjà se sont écoulées depuis le constat de ruine du petit bâtiment de Jean Pierre Robert, rue de la fontaine.

Le rachat par la commune puis la signature d'une convention avec l'association Maisons Paysannes de France a permis de sauver cette petite bâtisse qui ne demandait qu'à continuer d'exister.

Cette mutualisation des moyens a surtout été le fait générateur d'une mobilisation des habitants de Seigneulles auxquels se sont joints des membres de l'association pour l'aboutissement de ce projet.

Autour de la construction du four à pain et de son utilisation, un élan d'enthousiasme est né, des amitiés se sont scellées et les petites fêtes organisées lors de ces « cuissons » ont été le témoignage des engagements des uns et des autres pour une cause commune.

Aujourd'hui, le bâtiment est sauvé, il a retrouvé son cachet d'antan. Le bénévolat et les subventions ont permis à la commune d'être exonérée de toutes dépenses. L'animation qui règne autour de cette réalisation est un gage de solidarité. Il doit être l'exemple à renouveler, dans des domaines qui peuvent être très différents mais qui conditionneront la vie de nos territoires ruraux.

Georges Duménil, président de Maisons Paysannes de France





## I INFOS MUNICIPALES I État civil

#### **Naissances**

#### 2013

LEIB Lou-Anne	2 rue de Bumont	15 janvier 2013
FORTERRE Adèle	3 rue de la Fontaine	26 janvier 2013
PILLOY Gauthier	3 Place de la Mairie	21 mars 2013

#### 2014

DOUILLET-LADRUZE Gabin	3 Grande Ruelle	. 10 janvier 2014
RAGON Maël	3 rue de la Chalaide	20 mars 2014

### Mariage

Sophie BOURGEOIS et Kévin RAULET ...... 2 bis rue de l'Eglise ....... 18 mai 2013

#### Décès

TALFOURNIER Pierre	3 rue de l'Eglise	15 février 2013
FRANCOIS Irène	1 rue de Joyé	30 mai 2014

#### Etat Civil arrêté au 31 12 2014

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Naissances	3	2	2	4	3	4	2	1	3	1	3	2
Mariages	1		1	1		1			2		1	
Décès	4	1		3	1	1		1	2	1	1	1

#### **Nouveaux habitants**

Pascal et Zoubida ZINS et leur fils Merouane (11 ans) se sont installés dans la maison de Madame Lucette Lecomte, 1 Côte Gardeur depuis novembre 2014.

Nous leur souhaitons la bienvenue

#### Recensement militaire

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement. C'est obligatoire.

Tous les garçons et les filles âgés de 16 ans doivent s'enregistrer auprès de la mairie du domicile pour une convocation à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

I IIVI OO O IILLO I

#### **MAIRIE:**

Tél / Fax: : 03 29 75 70 42 / courriel : seigneulles.cne@orange.fr

Permanence: mercredi de 18h30 à 19h30

#### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF:

Ordures ménagères (bac rouge) : lundi dès 6 h

Tri sélectif (bac jaune): mardi dès 6 h semaines impaires (10 et 24 février 2015),

#### **DECHETTERIE:**

Horaires hiver 1<sup>er</sup> nov au 31 mars Horaires été: 1<sup>er</sup> avril au 31 oct

Lundi: 14 h – 17 h 16 h – 19 h Mercredi 14 h – 17 h 14 h – 19 h

Samedi: 9h - 12h; 14h - 17h 9h - 12h; 14h - 19h

#### **HORAIRE DES TRAVAUX:**

L'utilisation d'outillages sonores nécessaires aux travaux de bricolage : tonte de pelouse, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ... est définie comme suit :

La semaine **8h30 - 12h** et **14h30 - 20h** Le samedi **9h - 12h** et **15h - 19h** Le dimanche et jours fériés **10h - 12h** 

La courtoisie et le respect de ses voisins s'imposent naturellement au-delà de la réglementation.

#### **NUMEROS UTILES:**

SAMU : 15 Gendarmerie : 17

Pompiers: 18

Numéro urgence européen : 112

Centre Hospitalier de Bar-le-Duc: 03 29 45 88 88

Clinique du Parc : 03 29 79 58 58 Centre Anti Poisons : 03 83 32 36 36

Médecin et pharmaciens : 0820 332 020 le samedi à partir de 12h, dimanches et jours fériés

Urgence dépannage Electricité: N° Azur: 0810 333 052

Eau: 03 29 70 71 56

Météo France: 0 892 680 274

Informations routières: 0 825 800 161 www.meuse.fr

## I INFOS UTILES I Renseignements pratiques

#### **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS:**

NATURE DE LA PIECE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR		
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Nom, prénom, date de naissance		
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Nom, prénom, date de mariage		
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès	Nom, prénom et date du décès		
Extrait de casier judiciaire  ou par internet (bulletins n° 1,2 ou 3)	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 Nantes Cedex www.cjn.justice.gouv.fr	Photocopie de la carte nationale d'identité		
Carte d'identité	A la mairie du domicile du demandeur	<ul> <li>2 photos non découpées</li> <li>1 justificatif de domicile au nom du demandeur de moins 3 mois</li> <li>Ancienne carte nationale d'identité si renouvellement</li> <li>Extrait acte de naissance si première carte à demander à la mairie de naissance.</li> </ul>		
Passeport	Dans les mairies équipées pour la confection de passeports biométriques.  Pour la commune de Seigneulles, les mairies les plus proches sont Bar le Duc et Verdun.			
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.	N'existe plus depuis le 01.01.2013			
Duplicata du livret de famille	A la mairie du lieu de mariage par l'intermédiaire de la mairie de domicile.	Liste des enfants avec date et lieu de naissances		
Inscription sur les listes électorales	A la mairie du domicile	Carte d'identité et justificatif de domicile		
Certification de signature	A la mairie	L'intéressé devra signer le document en mairie		

### **RÉGLEMENTATION SUR LES TRAVAUX**

Tous travaux sont soumis à demande d'autorisation auprès de votre mairie.

- demande de **permis de construire** pour toute maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions. A établir en fonction de la surface habitable déjà existante ou déjà construite. Renseignements en Mairie.
- déclaration préalable pour rénovation, véranda de moins de 20 m2, abris de jardin qui ne devront pas excéder 9 m2, remplacement de fenêtre(s), ravalement, toiture. Demande d'autorisation pour le choix des couleurs référencées dans un nuancier pour les façades, volets, portes, portails et ferronneries.

### I INFOS MUNICIPALES I Histoire

### L'itinéraire historique de Maurice Genevoix

25 août 1914, Maurice Genevoix et les renforts du 106ème Régiment d'Infanterie embarquent en gare de Châlons-sur-Marne pour une destination alors inconnue.

A travers cet itinéraire historique vous appréhenderez l'œuvre majeure de Maurice Genevoix : *Ceux de 14.* Il n'a que 24 ans lorsqu'il quitte Châlons-sur-Marne (aujourd'hui Châlons-en-Champagne) avec sa section le 25 août 1914. Son récit issu de ces carnets qu'il rédigeait fréquemment est vif, précis et puissant. Il y décrit sans ornement la vie des soldats sur le front, la dureté et l'horreur des combats. Grièvement blessé en Avril 1915, réformé, il survit et réalise ce témoignage. Ce parcours permet de suivre les traces de Maurice Genevoix et de ses camarades du 106ème, à qui il a dédié ce roman, à travers les villages et les paysages de Meuse.

Poursuivez les traces de Maurice Genevoix et de ses compagnons à travers ce circuit routier jalonné de 23 étapes avec des panneaux d'informations touristiques.

Etape 11 : le 106ème RI, après les violents combats de la Vaux-Marie, stationne à Seigneulles du 12 au 13 septembre avant de partir à la poursuite de l'armée allemande.



Ce n'est qu'à Seigneulles, meurtri par la bataille que Maurice Genevoix comprend la raison de la retraite enclenchée depuis Montfaucon. L'Etat Major avait décidé de replier les forces françaises pour préparer la bataille de la Marne. La place forte de Verdun servant de pivot à ce mouvement. Les troupes françaises du secteur devaient empêcher l'encerclement total de Verdun et constituaient l'extrémité Est de la bataille de la Marne, qui fut une victoire décisive.